



AVIS A LA POPULATION

Mairie : 03 88 70 57 19

Saesso-Infos Août 2020

mairie.saesso@wanadoo.fr

LA CRISE SANITAIRE SEVIT TOUJOURS ET LA SECHERESSE S'INSTALLE

Au regard des derniers chiffres publiés par les services de santé, nous pouvons constater que la pandémie due au coronavirus perdure et a plutôt tendance à reprendre de l'ampleur.

Sans être trop alarmiste, il n'est donc pas inutile de vous rappeler que toutes les mesures de distanciation doivent toujours et autant être respectées. Nous devons nous protéger en portant le masque et surtout protéger les autres.

Nous avons refait en mairie un stock de masques jetables ou lavables qui est à votre disposition ; celles et ceux qui souhaitent en récupérer peuvent le faire durant les heures de permanences, chaque lundi entre 16h et 19h.

△ Que faire en cas de manifestation à organiser?

Les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de 10 personnes peuvent être autorisés par le préfet de département si les conditions de leur organisation permettent de garantir le respect des dispositions de l'article 1^{er} du décret du 31 mai 2020.

La déclaration doit être transmise à la préfecture du département dans lequel se déroule la manifestation, au moins trois jours francs et au plus quinze jours francs avant la date prévue. La déclaration de manifestation tient lieu de demande d'autorisation.

Elle doit mentionner les noms, prénoms et domiciles des organisateurs, ainsi que le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement et, s'il y a lieu, l'itinéraire projeté. La déclaration précise également la procédure mise en place pour garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dont, le cas échéant, le port du masque.

La déclaration peut être accompagnée :

- Des plans de l'itinéraire ou de l'événement (plans, photographies, etc.) ;
- D'un dossier technique complet en cas de mise en place d'installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc.).

La préfecture qui reçoit la déclaration en délivre immédiatement un récépissé. **Attention, le dépôt de dossier ne vaut pas autorisation.**

△ Suite au déconfinement et la fin de l'urgence sanitaire, les énergies se libèrent, les activités reprennent et nous contraignent à apprendre à vivre ensemble autrement.

Il est constaté de réels abus ou excès en tous genres :

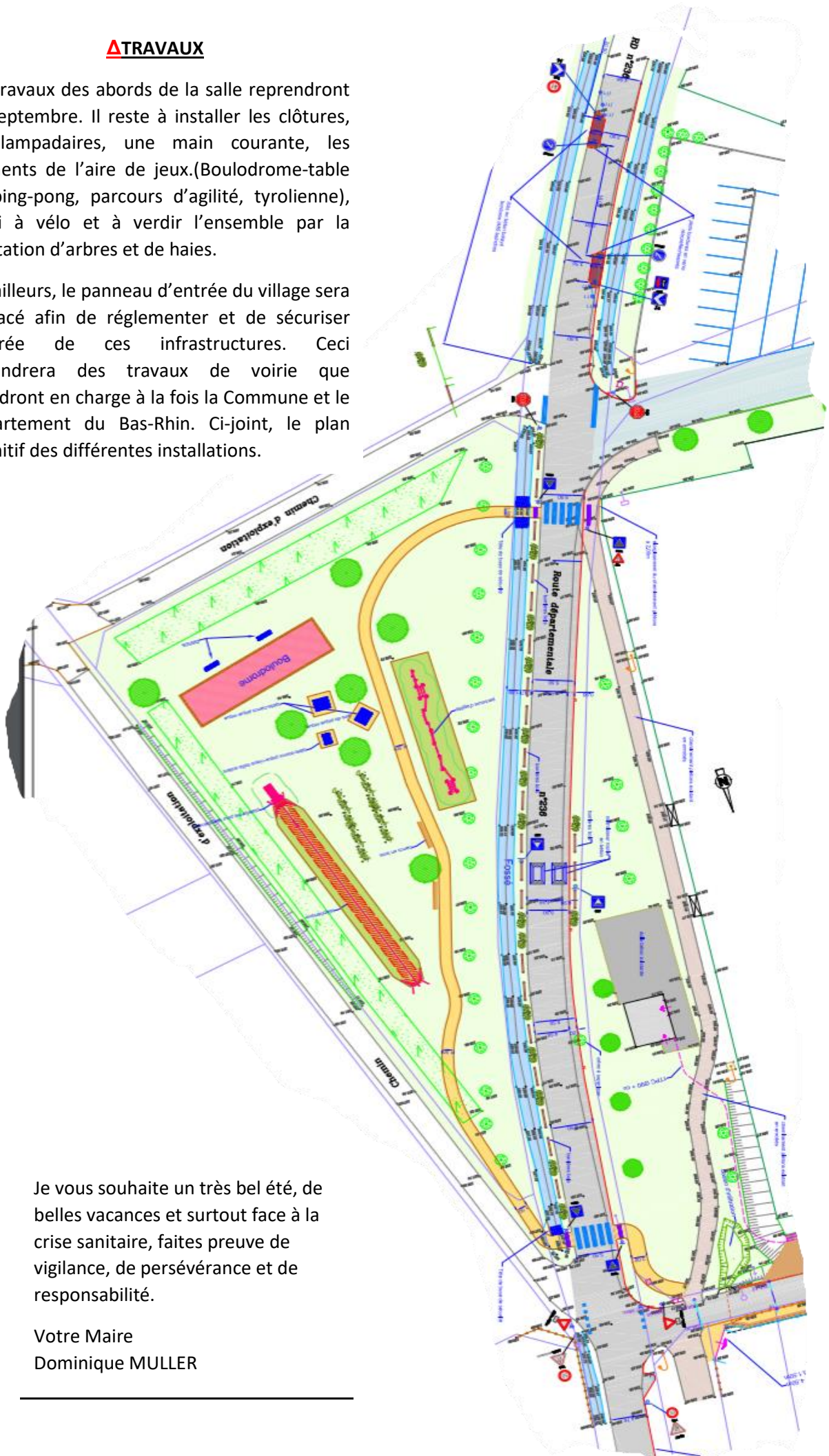
-des excès de vitesse-des dépôts de déchets dans la nature- des non respects des heures de tonte de pelouse- des voitures en stationnements à des endroits réputés dangereux qui obligent le piéton à quitter la chaussée ou encore des véhicules qui empruntent les parkings réservés aux personnes à mobilité réduite. Pour ce dernier cas, il n'y aura plus de consigne préventive adressée au propriétaire du véhicule, il sera fait appel à la gendarmerie car il est inadmissible que des parkings PMR soient utilisés à d'autres fins.

△ Vous avez pu constater que la sécheresse s'installe et risque d'être durable avec le mois d'août qui s'annonce. Le lavoir du village est au sec et toutes les cultures peinent à résister à la chaleur et au manque d'eau. Il est donc indispensable de faire très attention à la consommation d'eau et au gaspillage (son utilisation doit être limitée entre 8h et 20h)..De nouvelles mesures restrictives de consommation d'eau vont faire l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral qui vous sera aussitôt communiqué.

TRAVAUX

Les travaux des abords de la salle reprendront en septembre. Il reste à installer les clôtures, les lampadaires, une main courante, les éléments de l'aire de jeux. (Boulodrome-table de ping-pong, parcours d'agilité, tyrolienne), l'abri à vélo et à verdir l'ensemble par la plantation d'arbres et de haies.

Par ailleurs, le panneau d'entrée du village sera déplacé afin de réglementer et de sécuriser l'entrée de ces infrastructures. Ceci engendrera des travaux de voirie que prendront en charge à la fois la Commune et le Département du Bas-Rhin. Ci-joint, le plan définitif des différentes installations.



Je vous souhaite un très bel été, de belles vacances et surtout face à la crise sanitaire, faites preuve de vigilance, de persévérance et de responsabilité.

Votre Maire
Dominique MULLER